

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 4°
Ce matin, à 8 h.		+ 4°
Midi,	760 ^{m/m}	+ 4°
Hausse	" ^{m/m}	
Baisse	" ^{m/m}	
Température minima de la nuit		— 1°

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 19 décembre.

La Chambre vient d'émettre un vote très important dans la discussion du projet de loi relatif au régime des boissons.

Par 444 voix contre 82 elle a repoussé une disposition ainsi conçue :

L'alcool versé sur les vins chez le producteur en quantité limitée à ce qui est nécessaire pour augmenter leurs forces alcooliques de 3 degrés au maximum et en partie la richesse à 14 degrés au plus, est soumis à un droit réduit de 50 francs par hectolitre, décimes compris. C'est la suppression pure et simple du vinage.

En effet, le droit réduit, proposé par le paragraphe ci-dessus, étant repoussé, l'alcool de vinage reste assujéti au droit énorme de 245 francs par hectolitre.

Il est à croire que les viticulteurs se dispenseront de viner à ce prix.

C'est une question d'hygiène qui a certainement déterminé le vote de la Chambre. Il est certain que par ce temps de fabrication d'alcools toxiques insuffisamment rectifiés, le vinage devient dangereux pour la santé publique.

D'ailleurs rien n'empêchera les producteurs de vins pourvus d'alcool de donner à leurs produits la richesse alcoolique dont ils auront besoin, au moyen de l'innocente pratique du sucrage de la vendange.

Quoi qu'il en soit, ce rejet du droit de 50 francs sur les alcools de vinage crée un nouveau déficit dans les recettes destinées à compenser les pertes infligées au budget par le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Voilà la grande réforme du régime des boissons trouée comme un vieux bateau faisant eau de toutes parts.

Nous assistons à un naufrage.

INFORMATIONS

Le projet des douzièmes provisoires contient un article prorogeant jusqu'à fin février 1893 les droits actuels sur les pétroles qui devaient prendre fin le 31 décembre prochain.

SÉNAT. — Le Sénat a tiré au sort le département qui devra élire un sénateur en remplacement de M. John Lemoine. Le sort a désigné la Haute-Saône.

Dans les Ardennes, M. Tirman a été élu,

dimanche, sénateur. Dans la Drôme, il y a eu seulement ballottage pour le scrutin de députés.

Les billets de la secrétairerie d'Etat annonçant à NN^{ss} Thomas, archevêque de Rouen, et Meignan, archevêque de Tours, leur élévation à la dignité cardinalice ont été envoyés de Rome.

Les négociations pour la création d'un troisième cardinal français dans le prochain consistoire sont sur le point d'aboutir.

Le nouveau cardinal sera soit l'archevêque de Bordeaux, soit l'évêque de Rodez, et non M^{sr} Perraud comme on l'a annoncé.

Le *Gaulois* dément la vente aux Domaines de la propriété de la Chesnaye, appartenant à M. de Lesseps.

INSTALLATION DE M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Hier, à midi 1/2, a eu lieu, sous la présidence de M. le premier président Mazeau, l'installation de M. Quesnay de Beaurepaire, nommé récemment président de chambre civile, à la Cour de cassation, en remplacement de M. le conseiller Merville, décédé.

M. le procureur général Ronjat, retenu par la maladie, était remplacé par un avocat général qui a formulé les réquisitions d'usage. L'audience solennelle avait attiré un nombreux public dans la grand-chambre de la Cour de cassation.

Aucun incident.

L'EXPÉDITION DU DAHOMÉY

Le ministre de la marine a télégraphié au général Dodds pour lui annoncer qu'il avait notifié aux puissances, qu'à partir d'hier 19 décembre, le blocus des côtes du Dahoméy était levé.

VOIES DE FAIT A CARMAUX

Hier matin, à la reprise du travail à Carmaux, les trieurs de la Compagnie, mécontents de voir que le triage avait été fait en leur absence par des terrassiers ou des manoeuvres, se sont livrés à des voies de fait sur deux d'entre eux-ci.

On annonce que, après enquête, le conseil d'administration a renvoyé deux trieurs et en a mis un troisième à pied pour six jours.

EXPLOSION DE DYNAMITE

Voici des détails sur l'explosion que nous avons signalée hier :

« *Montluçon 19 décembre.* — Une explosion de dynamite due à une manoeuvre criminelle s'est produite ce matin vers 3 heures à Commeny. C'est contre les travaux de la Société de houillères de Commeny et de Fourchambault que, cette fois, l'attentat a été dirigé.

» L'engin a été placé à l'aile gauche du bâtiment où est située la caisse de la mine qui a été presque entièrement détruite par l'explosion. Le nommé Denibot, ancien gendarme, qui était préposé à la garde de la caisse, a été enseveli sous les décombres.

» On a pu l'en dégager sain et sauf.

» Le parquet de Montluçon et le sous-préfet sont sur les lieux.

» Les indices relevés par l'enquête permettent d'espérer que l'on est sur la piste des auteurs de cet attentat qui cause dans le pays une émotion considérable. »

LA BLESSURE DE ROTHSCHILD

Le baron Alphonse de Rothschild a été, dimanche, au château de Ferrières, la victime d'un accident de chasse. Un grain de plomb l'a frappé à l'œil.

Le baron est rentré à Paris, avec ses invités, par le train de cinq heures et demie. Le docteur Galezowski, appelé aussitôt, a prodigué ses soins au blessé, mais il n'a pas pu dire si le plomb s'était encastré auprès de la cornée ou si, après avoir frappé, il n'avait pas ricoché.

Quoi qu'il en soit, le savant praticien a cru pouvoir affirmer que l'œil ne serait pas perdu. Il a ordonné un repos absolu de quelques jours.

DISPARITION

On nous signale la disparition d'un dessinateur du port de Brast, qui aurait quitté cette ville en emportant des plans de machines et de bâtiments.

Ce dessinateur se nomme Trautmann. Il est d'origine italienne, malgré son nom allemand, dit *l'Agence Dalziel*; c'est un Alsacien, dit *l'Agence Havas*. Un correspondant de Brest télégraphie que Trautmann, dont le père habite Lucques, en Toscane, a disparu, depuis le 3 décembre, en compagnie d'une fille. Les dernières nouvelles qu'on a de lui sont de Paris; il écrivait à sa femme qu'il passait la frontière. Mais il pourrait bien être resté à Paris.

Trautmann avait été président du comité des ouvriers du port, qui l'avaient même délégué pour présenter leurs réclamations à la Chambre des députés.

D'après des renseignements particuliers, un journal croit savoir que Trautmann était à Paris le 12 de ce mois et qu'il y cherchait même un emploi sous son nom véritable.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 19 décembre 1892.

La Bourse a opposé une force de résistance extraordinaire, grâce aux capitaux qui attendent des occasions de se placer avantageusement, aux incidents résultant des obligations du Panama.

Le 3 0/0 ex-coupon reste à 98.70; le 4 1/2 est à 105.40.

L'Italien se maintient à 93.55. Le ministère poursuit l'exécution de son programme d'économies qui assure l'équilibre du budget de 1892-93. Les Chemins Méridionaux, soutenus par la perspective d'un coupon de 12.50 à détacher le 1^{er} janvier, cotent 640 fr.

L'Extérieure reste offerte à 64 1/2.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,890. Le bilan de jeudi accusait 403,000 fr. de bénéfices pour la semaine contre 370,000 pour la semaine précédente.

Le Crédit Foncier malgré les attaques de ses adversaires conserve le cours de 4,055. En supposant même que le dividende soit réduit à 55 fr. ce titre capitalisé à 5 0/0 devrait valoir 1,100 fr.

La Banque de Paris varie entre 678 et 685 francs en attendant que l'emprunt espagnol soit voté par les Cortès.

La Société Générale conserve le cours de 480 au comptant qui correspond à un taux de capitalisation de ce titre à près de 5 1/2 0/0.

Le Crédit Lyonnais ne s'écarte guère d'un cours de 780. On suppose d'après son chiffre d'affaires que le dividende de 1892 sera égal à celui de 1891.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran, très recherchée, s'avance à 315 fr.

L'action Immeubles de France s'est négociée de 499 à 500 au comptant.

L'action Chalets de Commodité reste en ferme tendance à 692.50.

L'obligation de la compagnie Nationale d'Electricité regagne à 237.50 une partie de son coupon.

Les actions privilégiées de la Galicia ont un marché très mouvementé, on attribue la réaction des derniers jours à des manoeuvres de spéculateurs hollandais.

La Part des Soufres Romains est l'objet de demandes suivies à 203 fr. D'après le développement de la production, on croit à des cours supérieurs.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis ont des demandes de plus en plus nombreuses à 497 à mesure que le public se rend compte des conséquences d'une augmentation de taxes sur les obligations françaises par suite du vote de la proposition Jourde, alors que les obligations de chemins de fer américains sont exemptes d'impôts et qu'elles payent leurs coupons en or.

Les Chemins économiques valent 428 fr.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CLASSE DE 1892

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets les instructions relatives à la formation de la classe de 1892. En exécution de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, tous les jeunes gens de la classe de 1892, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872, sans exception, sont invités à se rendre immédiatement ou à se faire représenter à la mairie du domicile de leur père ou de leur mère, si elle est veuve, ou de leur tuteur, s'ils sont orphelins, pour y faire les déclarations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recrutement.

Les parents ou tuteurs des jeunes gens de la classe appelée, quelle que soit la position de ces jeunes gens, doivent faire inscrire ceux qui sont absents ou empêchés aux termes de la loi du 26 juin 1889, article 8, paragraphe 3 du Code civil modifié (l'individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né est Français à titre définitif et doit se faire inscrire comme les autres jeunes gens avec la classe à laquelle il appartient par son âge).

Le ministre rappelle que les individus devenus Français par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclaration doivent être portés sur les tableaux de recensement de la première classe formée pendant leur changement de nationalité, à moins qu'ils n'aient 45 ans accomplis. Les jeunes gens portés sur le tableau de recensement à titre « d'omis des classes antérieures » qui n'auront pas déposé à la préfecture de leur département, huit jours au moins avant le tirage au sort de l'arrondissement ou du canton où ils sont inscrits, une demande avec pièces justificatives à l'appui, tendant à faire excuser leur non-inscription, seront inscrits en tête de la liste de tirage où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

LES APPELS DE RÉSERVISTES EN 1893

L'appel des réservistes en 1893 portera sur 346,645 hommes de troupes, sous-officiers et soldats, pour une période d'instruction de 28 jours dans les régiments de réserve, pour l'infanterie de ligne et les chasseurs à pied, et dans les régiments actifs pour les corps régionaux d'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et les autres armes ou services.

L'appel des officiers de réserve portera sur 6,067 officiers de tous grades et de toutes armes.

Bien que les hommes de troupes de l'armée territoriale ne soient pas convoqués en raison de l'application de la nouvelle loi, le ministre de la guerre compte appeler, pour des stages ou des exercices de cadre d'une durée de deux semaines, les 9,469 officiers qui auraient été régulièrement convoqués en vertu de l'ancienne loi.

Les gouverneurs désignés des places fortes appartenant au cadre de réserve seront également l'objet d'un appel et seront mis à même de connaître tous les détails de leur commandement en cas de guerre.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale du service d'état-major seront également appelés dans les états-majors de corps d'armée selon les besoins du service.

LES FUSILS LEBEL

On a dû modifier les fusils modèle 1886 pour l'infanterie, afin de garantir les tireurs contre les effets de crachements accidentels qui provenaient de la rupture d'étuis de cartouches au culot.

Le ministre vient de prescrire l'essai immédiat de la nouvelle arme dans un tiers des régiments de ligne.

LES CANDIDATS A SAINT-MAIXENT

Les copies des candidats admis à subir les épreuves écrites pour l'École de Saint-Maixent sont actuellement soumises à l'examen des membres de la Commission. La correction est longue. Le classement pour l'admissibilité ne sera vraisemblablement pas établi avant le 25 ou le 30 de ce mois.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Tribunal de Commerce de Saumur

Nous n'avons pu donner hier le résultat des élections au Tribunal de Commerce dans les cantons de Doué et de Vihiers. Ce résultat ne nous est parvenu qu'après le tirage du journal.

CANTON DE DOUÉ

Le bureau n'a pu être constitué.

CANTON DE VIHIERES

Président : M. Mignon, 23.

Juges titulaires : MM. Boret, 23 ; Chapin, 23.

Juges suppléants : MM. Boutaud, 20 ; Mauriceau-Delaunay, 13 ; Ernoul, 11.

Le Tribunal de Commerce de Saumur se trouve donc ainsi constitué :

Président

M. MIGNON, élu par 280 voix.

Juges titulaires

MM. CHAPIN, élu par 280 voix.

BORET, élu par 270.

Juges suppléants

MM. MAURICEAU-DELAUNAY, élu par 262 voix ;

ERNOUL, élu par 146.

M. Boutaud, non élu, a obtenu 444 voix.

Elections au Tribunal de Commerce

L'élection de M. Mauriceau au Tribunal de Commerce produit partout la même impression et est un soulagement pour tous les commerçants. La lettre suivante d'un électeur autorisé exprime les sentiments que nous émettions dès hier :

Saumur, 19 décembre 1892.

» A M. le Directeur de l'*Echo Saumurois*.

» Monsieur le Directeur,

» Les élections d'hier au Tribunal de Commerce ont une signification bien évidente mais sur laquelle on ne saurait trop insister.

» La candidature Mauriceau-Delaunay, candidature née de la volonté des électeurs, avait surtout un caractère de protestation bien indiqué.

» Certes, l'honorabilité, l'aménité, la considération qui entourent notre nouvel élu ont été un facteur important dans la décision des électeurs ; mais combien parmi ces derniers ont été heureux en outre de faire comprendre à messieurs les Juges qu'ils n'étaient point leurs maîtres, tout au plus leurs conseils, en matière de candidature, et au potentiel dont le Tribunal subit l'influence, à notre maire désormais légendaire, que, s'il y a quelques mois il avait pu capter les voix du suffrage universel, actuellement la majorité du commerce local lui imposait sa démission d'un pouvoir qu'il exerce aussi maladroitement et d'une façon aussi contraire aux intérêts commerciaux et à l'avenir de la cité.

» UN ÉLECTEUR CONSULAIRE. »

Avec cette unanimité de sentiments aussi sympathiques (!), M. Vinsonneau ne peut plus garder son écharpe, et il s'empressera de la déposer afin de ne pas passer pour un vulgaire *chaud d'honneur*, comme disent les bonnes gens.

CHAMBRE CONSULTATIVE

Les Notables commerçants inscrits sur la liste des électeurs de la Chambre de Commerce et de la Chambre Consultative sont prévenus qu'une réunion préparatoire aura lieu le jeudi 22 courant, en vue des élections du dimanche 23 décembre.

Le but proposé est de décider du choix des candidats.

La carte d'électeur est rigoureusement exigible pour assister à la réunion qui se tiendra salle de la justice de paix, à la Mairie, à huit heures du soir.

NOTA. — La liste des électeurs peut être consultée à la Mairie.

Le Secrétaire, ACHILLE GIRARD.

Saumur, le 19 décembre 1892.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*,

Dans votre article d'hier, « La revanche de Mauriceau », vous avez très justement fait remarquer l'entente admirable qui s'était établie entre les républicains et les conservateurs pendant le rigoureux hiver de 1890-94.

Vous auriez pu ajouter ceci :

Tous les Saumurois répondirent avec empressement à l'appel du Comité : ouvriers, commerçants et bourgeois, tous furent généreux... Pas tous, cependant ; il y eut un Monsieur qui refusa net de donner aux quêteurs.

C'ÉTAIT MONSIEUR VINSONNEAU...

..... Le Comité avait oublié de nommer le grand homme président ; c'était M. Mauriceau qu'il avait choisi. Et M. Vinsonneau s'était vengé à sa manière..... en refusant de verser dans la bourse des pauvres. X.

Aujourd'hui, à 2 heures, séance secrète du Conseil municipal.

Nous apprenons que déjà M. Vinsonneau a donné sa démission de vice-président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur la discussion immédiate de la proposition de M. Pourquery de Boisserin, tendant à donner des pouvoirs spéciaux à la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Pour : 410. — Contre : 103.

Ont voté contre : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

A voté pour : M. Coudreuse.

Sur le passage à la discussion des articles de la même proposition.

Pour : 265. — Contre : 271.

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.
A voté contre : M. Coudreuse.

TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE 1892

La date des opérations préliminaires pour la promotion du contingent de 1893 a été arrêtée par un décret.

Les tableaux de recrutement devront être publiés à partir du 8 janvier.

L'examen de ces tableaux et le tirage au sort commenceront le 23 du même mois et devront être terminés de manière que les préfets envoient les listes cantonales au ministère de la guerre le 18 février au plus tard.

Un décret ultérieur déterminera l'époque des autres opérations.

COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet, professeur, fera des conférences les 21 et 24 décembre.

Sujets des conférences :

Le mercredi 21, à 8 heures du soir : *Des Syndicats agricoles*.

Le samedi 25, à 3 heures du soir : *Des appareils de laiterie*.

Salle des conférences, à la Mairie de Saumur.

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ

Par décision de MM. les Vicaires Capitulaires :

M. l'abbé Charrier, vicaire au Puy-Notre-Dame, a été nommé curé de Chartrené.

M. l'abbé Loger, vicaire à Fontevault, a été nommé vicaire à Briou.

M. l'abbé Dupouet, vicaire à Briou, a été nommé vicaire à Fontevault.

LE NOUVEL ÈVÊQUE D'ANGERS

Voici les détails biographiques que le *Patriote* vient de recevoir sur M. l'abbé Mathieu, et que nous donnons, dit-il, bien que sa nomination en qualité d'évêque d'Angers n'ait pas encore paru à l'*Officiel* :

« M. l'abbé Mathieu (François-Désiré), est né à Einville, près Lunéville (Meurthe-et-Moselle) en 1839. Il a été ordonné prêtre en 1863, et fut, pendant dix-sept ans, professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson, après quoi il fut aumônier des dames dominicaines de Nancy pendant dix ans. Il est curé de la paroisse de Saint-Martin de Pont-à-Mousson depuis l'année 1890.

» Docteur ès-lettres, membre de l'Académie Stanislas de Nancy, M. l'abbé Mathieu est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *L'Ancien régime de la Lorraine*, ouvrage qui fit énormément de bruit au moment de sa publication, et qui fut couronné par l'Institut qui lui décerna, à cette occasion, un prix de 3,000 fr.

» M. l'abbé Mathieu, nous assure-t-on, possède une érudition remarquable. Il est doué d'une éloquence primesautière, vive, entraînée, persuasive et imagée. Charitable, simple, sans pose ni prétentions, de relations agréables et faciles, il s'est fait de nombreux amis dans toutes les classes de la société de Pont-à-Mousson. Enfin il professe des idées très larges et très libérales. »

Demain, nous publierons une lettre que vient de recevoir également le *Journal de Maine-et-Loire*.

M. SANS-LEROY

M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège, qui vient d'être arrêté à la suite de certaines divulgations sur son attitude dans l'affaire de Panama, n'est pas un inconnu dans le département de Maine-et-Loire.

Il y est venu à deux reprises comme secrétaire général de la préfecture.

Une première fois avant le 16 Mai, et une seconde fois quelque temps après.

Il n'a, d'ailleurs, laissé dans ce pays qu'un souvenir très effacé.

LES HUITRES A 3 SOUS LA DOUZAINÉ

A Angers, la concurrence régnait en maîtrise, dimanche matin, sur la place Cupif, et, grâce à cette furie du commerce, il est peu de

ménages de ce quartier qui ne se soit payé des huitres.

Trois sous la douzaine, pensez-vous !

Un marchand, servi par une mystérieuse combinaison, annonça ce prix dès le matin, à la stupéfaction de ses nombreux confrères qui ne se laissèrent point marcher sur les pieds, je vous assure, et bientôt ce furent des cris qu'on entendait d'à moitié de la rue Plantagenet : « Trois sous ! trois sous la douzaine d'huitres ! » Il y avait beaucoup de dépit, de colère même en cette annonce, mais la foule s'inquiétant peu de savoir si les bons marchands gagnaient ou perdaient, prenaient d'assaut les étals et chacun emportait, réjoui, sa petite provision, d'autant que ces huitres étaient excellentes.

Mais, chose curieuse, le promoteur de cette concurrence acharnée n'a certainement pas dû faire la meilleure recette.

Parions tout de même, dit le *Patriote*, que dimanche elles seront à deux sous, les huitres, à la place Cupif.

ÉVASION DE DÉTENU

Jeudi dernier, dans l'après-midi, trois jeunes colons de Mettray ont trompé pour un instant la surveillance de leurs gardiens et se sont échappés de la colonie ; — on envoya leur signalement dans toutes les brigades, mais on n'a pu jusqu'ici retrouver la trace des trois fugitifs.

Affreux accident à Mirebeau

Un affreux accident vient de plonger dans la douleur une famille de Mirebeau (Vienne).

Mardi soir, le fils de M. Gerbier, liquoriste, est tombé dans une cuve d'eau bouillante, au moment où un des employés de la maison venait de poser cette cuve à terre.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, le pauvre enfant est mort quelques instants après l'accident.

Le jeune Gerbier n'était âgé que de trois ans.

Nous remercions à dépeindre la douleur des malheureux parents.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES

Le concours hippique organisé à Nantes, l'année prochaine, par la Société hippique française, aura lieu du dimanche 3 au dimanche 12 mars.

Pourront y prendre part quinze départements : la Sarthe, les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Maine-et-Loire, la Mayenne, le Morbihan, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne.

S'adresser au siège de la Société, 33, avenue Montaigne, à Paris, pour tous les renseignements concernant les formules d'engagement, et les certificats à produire.

INNOVATION POSTALE

A dater du 1^{er} janvier prochain, tous les bureaux de poste des colonies françaises seront autorisés à recevoir des abonnements aux journaux et publications périodiques publiés en France et seront pourvus d'un carnet à la disposition du public, qui mentionnera les conditions d'abonnement aux publications françaises dont le titre et les tarifs auront été notifiés à l'administration des postes.

Les bureaux de poste métropolitains pourront recevoir, dans les mêmes conditions, des abonnements aux publications faites dans les colonies françaises.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Voici les spectacles de la semaine :
Mardi 20, *Rigoletto*, pour les débuts de M. Roger Dupuis, ténor.
Mercredi 21, *Le Grand Mogol* et *Les Ouvriers*.
Jeudi 22, *Mireille* et *Le Bas de Laine*.
Samedi 24, *La Fille de M^{me} Angot*.

Musée Ponti

Nous continuons, avec M. Ponti, notre voyage en Italie. Après avoir vu Venise et Rome, voici Naples, la cité merveilleusement située au bord d'un des plus beaux golfes du

monde, au pied du Vésuve, dont le panache de fumée indique au loin l'approche aux voyageurs. C'est cette situation exceptionnelle qui a inspiré le proverbe italien : « Voir Naples et mourir. »

Au Musée Ponti, nous nous promenons sur les quais de Naples, dans ses rues; nous assistons même à une représentation au théâtre Saint-Charles, au des plus vastes de l'Europe.

Plus loin, c'est la grotte d'Azar, une des merveilles de la Campanie; les ruines de Pompéi, la ville morte. Sorrente et sa plage où la mer

Déroule ses flots bleus aux pieds de l'oranger... et enfin le spectacle grandiose d'une éruption du Vésuve éclairant d'une lueur d'incendie la ville et le golfe.

Naples visible jusqu'à mercredi soir. Jeudi, Jérusalem.

JURISPRUDENCE

Nullité de testament. — La troisième Chambre d'appel de Paris vient de rendre un arrêt dont l'importance n'échappera à personne et dont voici l'enseignement juridique :

« Est nul, comme n'étant pas daté de la main du testateur, le testament qui porte une date dont les trois premiers chiffres du millésime sont imprimés en caractères typographiques sur une entête de papier à lettre, que le testateur s'est borné à compléter en y ajoutant de sa main le dernier chiffre. »

Bibliographie

Voici un ouvrage dont la publication va commencer et qui nous paraît bien digne d'appeler l'attention publique, si nous en jugeons par le programme très lucide et très complet que nous avons sous les yeux. Son titre est original : *Bibliothèque Nationale du XX^e siècle!*... Il est en avance, comme l'Exposition de 1900 dont on s'occupe déjà très activement. Son mode de rédaction ne manque pas d'originalité non plus. Maître Louis est un conférencier populaire qui personnalise ses nombreux collaborateurs, écrivains bien connus, tous spécialistes dans le sujet dont le développement est confié à leurs soins.

Maître Louis a une douzaine d'auditeurs assidus de toutes les professions, qu'il instruit et auxquels il explique aussi clairement que possible ce que chacun n'a pas le droit d'ignorer : Droit, médecine populaire, toutes les sciences appliquées aux arts et métiers, agriculture, horticulture, viticulture, histoire générale, géographie, etc., etc. Il se livre à des entretiens familiers, même sur les questions les plus sérieuses, et il prie ses élèves de l'interrompre quand ils ne comprennent pas.

Nous remarquons avec plaisir que chaque science forme un volume complet, indépendant des autres, ce qui permettra au lecteur de choisir ses matières préférées.

Mademoiselle *Jeanne Chauvin*, la seule femme qui, à ce jour, ait conquis, avec les éloges les plus flatteurs, le titre de *docteur en droit*, a bien voulu se charger de la rédaction du *Droit usuel* mis à la portée de tous. M. le Dr Charles Lefèvre, ex-interne des asiles de la Seine, médecin de la Société des gens de lettres, écrira la *Médecine usuelle* mise aussi à la portée de tous. M. Lemperière, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Poitiers, rédi-

gera la *géométrie* appliquée aux usages de la vie. Enfin le rédacteur en chef de la publication, M. Chairgrasse, ingénieur civil, officier d'académie, développera la *Mécanique populaire*.

Tous ces collaborateurs de maître Louis et ceux auxquels la suite de la rédaction sera confiée, parlent au public sous le pseudonyme du conférencier. Cette forme intelligente et pratique de présenter les connaissances usuelles les plus nécessaires est une innovation qui est bien XX^e siècle. C'est, il nous semble, la véritable méthode d'instruire en amusant.

FAITS DIVERS

LE SECRET DE LA CONFESSION

Un prisonnier libéré de Nouméa, M. l'abbé Dumoulin, de l'archidiocèse d'Aix, vient de rentrer en France.

Cet honorable ecclésiastique fut accusé, il y a trois ans, d'avoir perpétré un vol et un homicide sur la personne d'une riche dame.

Les apparences étant contre lui, sa culpabilité parut établie suffisamment et il fut condamné à la déportation perpétuelle.

Or, il y a environ six mois, le sacristain, bombardé de remords, se confessa et déclara qu'il était l'auteur de cet assassinat et de ce vol; il dit, en outre, qu'il avait fait l'aveu de son crime à M. le curé lui-même, en confession, le jour où on avait découvert le cadavre.

Le procès commença, le coupable n'osa pas se découvrir; il craignait de s'exposer aux rigueurs de la justice.

De son côté, l'abbé Dumoulin garda le secret absolu. Il courba la tête sous une sentence qui le déshonorait et subit la peine prononcée contre lui, en attendant de la Providence sa réhabilitation.

Après l'aveu *in extremis* du sacristain, auteur du double crime, l'innocence de l'abbé Dumoulin a été juridiquement reconnue et proclamée. Remis en liberté, il est passé par Rome avant de rentrer en France.

Depuis, il est revenu dans sa paroisse, théâtre de ses premiers travaux et de ses souffrances imméritées. Il a été accueilli par les transports de joie de ses paroissiens, heureux de lui témoigner leur estime et leur amour.

Il y aurait gros à parier que les journaux antireligieux, qui parlèrent longuement de ce procès, il y a trois ans passés, négligeront de dire un simple mot de la réhabilitation de l'abbé Dumoulin, victime du secret de la confession.

REVUE DES DIFFÉRENTS PUBLICS

Le public de Paris est le plus connaisseur, pourtant le plus indulgent.

Le public de Marseille se ressent de la proximité de l'Italie; il est enthousiaste, mais difficile à contenter; sévère, mais juste, souvent cruel, quelquefois sauvage.

Le public de Bordeaux est le plus poli, le plus gentleman.

Le public de Toulouse est le plus intelligent; c'est le seul en province qui préfère la qualité à la quantité.

Le public de Rouen est le plus récalcitrant.

Le public de Lille est le plus rationnel.

Le public de Strasbourg le plus débonnaire.

Le public du Havre n'est pas exigeant.

Le public d'Alger est trop indigent.

Le public de Naples, le plus enthousiaste.

Le public de Milan, le plus académique.

Le public de Turin, le plus démocratique.

Le public de Rome, le plus turbulent.

Le public de La Haye, le plus aristocratique.

Le public de Bruxelles, le plus dilettante.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 17 décembre 1892

GRAVURES

MARINE : La vie à bord : Exercices de gymnastique.

DÉPARTEMENTS ; Bouches-du-Rhône : L'ascenseur de N.-D. de la Garde, à Marseille ; — Vue d'ensemble ; — Le wagon ; — La passerelle ; — Panorama de la ville.

FANTAISIES ; Le vaccin à Paris ; — Gousse vaccinée ; — Récolte du vaccin ; — Remplissage des tubes à vaccin ; — Obturation des tubes ; — Services des hôpitaux, mairies, écoles.

BEAUX-ARTS ; Tableau de M. Alfred Guillaud : *Adieu!* — Eau-forte : *Les corbeaux sous la neige*, par Karl Bodnier.

ARMÉE : Treize jours aux dragons.

PORTRAITS (Nécrologie) : Le général Dumont.

PUBLICATIONS ET LIVRES ILLUSTRÉS : *L'Université moderne*, par Léo Claretie (Delagrave).

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Porte-Saint-Martin : *Au Dahomey* ; — Vaudeville : *M. Coulistet*.

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Beaux-Arts, par Ollivier Merson. — Variété : Question d'argent, par G. Leclère. — Le monde scientifique : Le langage des singes, par Coupin. — Treize jours aux dragons, par Saint-Vallery. — Le vaccin à Paris, par Guy Thomel. — Le Sport, par Archiduc, etc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Revue comique, Choses et autres, etc., etc.

En supplément : *Mathilde Laroche*, roman de J. Berr de Turique ; — Illustrations de Marold.

Le Numéro : 50 centimes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 18 Décembre 1892

Versements de 102 déposants (19 nouveaux), 34,977 fr. 06.

Remboursements, 40,847 fr. 36.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Dernières Nouvelles

Paris, 20 décembre, 12 h. 05 soir.

M. Cottu, administrateur du Panama, qui était allé en Autriche, est revenu ce matin à Paris se constituer prisonnier.

HAVAS.

BOURSE DE PARIS

Du 19 Décembre 1892

3 0/0	98 95
3 0/0 amortissable	99 55
4 1/2	105 35

Place du Chardonnet CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.

MATINÉES LES JEUDI ET DIMANCHE

CONSEILS ET RECETTES

POUR FAIRE UN BON VIN CHAUD

Il faut bien se garder de faire chauffer, comme cela se pratique le plus souvent, car le feu lui enlève tout le bouquet et lui donne même de l'amertume.

Versez 4 verres de vin pur dans une théière de porcelaine et faites bouillir 4 verres d'eau avec un peu de canelle (de 1/2 gr. à 1 gr. à peu près) et autant de sucre que vous emploieriez à sucrer huit verres d'eau ordinaires. Versez ensuite l'eau bouillante sur le vin froid et servez aussitôt.

TACHES DE CAFÉ

Lavez d'abord à l'eau pure, puis à l'eau de savon. Si l'étoffe est de couleur délicate, lavez avec un jaune d'œuf délayé dans l'eau tiède. Si les taches sont anciennes, ajoutez au mélange 8 à 10 gouttes d'esprit-de-vin.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 9	5.50
— — — — — n° 8	7.25
— — — — — n° 7	10.50
— — — — — n° 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75	
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10	4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12	3.25
Manchons désossés, truffés et farcis aux foies gras	3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50	
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50	

PÂTES EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Magasins de la Glaneuse

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'EXTENSION que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n°s **18 et 20** dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette **liquidation**, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Ecosais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'Oreillers, etc., etc. Objets pour Etrennes : Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE

SUIVANT ACTE passé devant M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire.

ON DEMANDE, à SAUMUR,

Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

Saumur, imp. P. GODET

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE VASTES CONSTRUCTIONS

A peu de distance de la gare de Saumur,

Comprenant : habitation, usine à vapeur, ateliers, magasins, servitudes.

Convenant à toute espèce de commerce et d'industrie.

Jouissance de suite

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Située à Blou (M.-et-L.)

Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et, pour traiter, à M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE CARRIOLE FOURRAGÈRE Et deux Harnais.

S'adresser à M. BECROIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier. S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS On demande un Apprenti.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TIGRIS, HERPES, LUPES, etc.
S'adresse aux PLAIRES, ULCÈRES, TARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEBONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Coût, gratuits par Correspondance.

Grande Épicerie Parisienne
IMBERT FILS
33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE CONFISERIE FINE
Fruits glacés
BONBONS
DR CHOCOLAT
DEVINCK

ÉTRENNES DE 1893

PATÉS
LE FOIE GRAS
Et de GIBIERS truffés

Vins Moussoux depuis 1 franc
Bordeaux — Bourgogne
Cognacs, Rhums et Liqueurs
Toutes les grandes marques
A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrennes
Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.
Fantaisies pour Noël
Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

Pas de CREDIT **LIQUIDATION** Pas de condition

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Etrennes 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est **La dernière année**

qu'elle tiendra les **Jouets, Objets d'Art** et de **Fantaisie** convenables pour **Etrennes**. En conséquence, ces marchandises seront données

A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera

de Véritables Occasions!
du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des **Dorure** et d'**Encadrements**, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

DORURE ET D'ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on échange les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS
A. LIGNAIS
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Magasins du Printemps, Saumur

AVIS AUX DAMES

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Voilà les Jours de Noël et de l'An qui arrivent — Vous songez déjà sans doute aux Cadeaux — aux Etrennes et vous vous demandez quel objet susceptible de plaire vous pourriez bien offrir. — Allez au **PRINTEMPS DE SAUMUR** — c'est là que vous trouverez à côté des choses utiles toujours agréables à recevoir en : SOIERIES — CONFECTIONS — FOURRURES — LINGE — LINGERIE — SERVICES DAMASSÉS — MOUCHOIRS DE POCHE — LAINAGES ÉLÉGANTS, etc., etc., une superbe collection de

TAPIS D'ORIENT

Pour Salons, Salles à manger, Chambres à coucher et Fumoirs

Accommodés à notre Goût et notre Luxe, auxquels se consacrent aujourd'hui avec tant d'ingéniosité **PERSANS** et **JAPONAIS**, ces Artistes Incomparables qui nous envoient des chefs-d'œuvre empreints d'originalité exotique dont la richesse donne avec le confortable une impression d'art sans pareille.

Nous vous signalons particulièrement les **GRANDES CARPETTES**, reproduction exacte des Tapis anciens des Palais et des Temples Orientaux, tissées d'une seule pièce, d'une qualité unique, haute Laine, d'un joli dessin, absolument remarquable par le Coloris et le Bon Goût et avec belles franges Arabes nouées

Aux prix de 23 francs en 2 mètres sur 1 mètre 40. — 33 francs en 2 mètres 30 sur 1 mètre 60. — 49 francs en 3 mètres sur 2 mètres. — 65 francs en 3 mètres 30 sur 2 mètres 30.

Et les **GRANDS TAPIS**, appelés **TAPIS DE PRIÈRE**, pour Descentes de Lit et Devants de Foyers — très jolis dessins d'amateurs — avec ou sans franges Arabes — aux prix de 5,90 à 16,75, suivant dimensions.

A TOUS LES COMPTOIRS, SOLDES DE FIN D'ANNÉE

Comprenant les Fins de Séries dans tous les articles. — notamment : dans les **ROBES** et **MANTEAUX** qui seront diminués dans des proportions exceptionnelles. — Tous les Modèles de la Saison, — les plus riches et du meilleur goût seront compris dans ces Occasions. — Mise en vente également de

Tous les Coupons faits depuis l'Ouverture de la Saison

NOTA. — Les **Magasins du Printemps** avaient l'habitude de solder **toutes ces Occasions** aux Colporteurs qui les revendaient ensuite, à gros bénéfices sur les places publiques. — Cette Saison, ils ont décidé d'en faire profiter leur Clientèle.